

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1492 & 1493 DES JEUDIS 03 ET 10 FEVRIER 2022 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEPA : 500



Makanéra Kaké sur le CNT P.05

« Le CNT tel qu'il est constitué ne jouera aucun rôle important dans la transition »

Affaire Nabaya Gate P.08

La CRIEF fait sauter le verrou dans la procédure imposée par le pouvoir déchu

Dr Koureissy Condé à la CRIEF
« Je souhaite qu'on observe la présomption d'innocence... » P.06



L'ANAIM est-il une coquille vide ?

Dr Lamine Dieng apporte des explications...

Dans la perspective du renforcement des capacités institutionnelles, le gouvernement a mis en exergue une réforme organisationnelle dans le secteur minier. Il s'agit notamment de l'agence nationale de l'aménagement des infrastructures minières (ANAIM). Dans un entretien accordé à nos confrères de FIM FM, le samedi, 29 janvier 2020, Dr Lamine Dieng expert et consultant dans le secteur minier, s'est exprimé sur les mécanismes qui encadrent cette institution et les stratégies à lui infliger dans la dynamique de refouler les caisses de l'Etat. Il parle de bilan négatif sur la gestion de cette institution de 1994 à 2020 et fait des recommandations. Lisez !



Bonjour Dr Lamine Dieng ! Vous êtes ingénieur/physicien, expert minier qui intervient sur le suivi d'exploitation des mines et carrières. Quelle est votre perception de

l'ANAIM ? Comment cette institution a vu le jour ? Parlez-nous de son historique, la genèse de sa mise en place ?

L'ANAIM est une structure étatique qui a été créée par le premier gouvernement de la République de Guinée. Le but de l'ANAIM c'était de consolider les rapports entre l'Etat Guinée est les investisseurs dans le secteur minier. Consolider le rapport veut-dire quoi ? C'est-à-dire l'Etat d'alors avait compris qu'il ne fallait pas tout mettre à la disposition des investisseurs. L'Etat a eu le courage de se doter l'attitude de mettre en place les infrastructures minières, c'est-à-dire : le transport de la bauxite vers le port. L'Etat n'ayant pas les moyens financiers pour mettre ce bijou en place, est allé vers la Banque mondiale pour un financement. Effectivement, le financement a été acquis et cela fut fait en 1963 pour réaliser les infrastructures ferroviaires de Sangaredi à Kamsar. Quand le financement a été acquis, on a commencé la construction de ce chemin de fer qui est un bijou.

D'ailleurs je vous dirais que c'est l'un des projets phares en Guinée et d'ailleurs en Afrique qui a donné fruit à une coopération multidimensionnelle entre le Gouvernement Guinée et les partenaires. Le financement étant acquis, il y a eu des activités et automatiquement on a commencé à exporter le minerai en 1973.

Quelle est la vocation de cette institution dans l'ossature étatique ?

Le but fondamental de l'ANAIM c'était de consolider le rapport entre l'Etat Guinéen et les investisseurs dans ce domaine bauxitique bien précis, pour que dans le futur l'ANAIM puisse faire des levés de fonds, créer ses propres infrastructures dans la République de Guinée. Et d'ailleurs depuis que le prêt a été accordé à la Guinée pour financer ses infrastructures, c'est seulement en 1994 que la Guinée a pu finalement payer la dette. Et les infrastructures sont revenues à l'Etat Guinéen. Donc c'était un atout fondamental, c'est pour vous dire que le Gouvernement d'alors était visionnaire dans le développement socioéconomique de la Guinée. Très malheureusement, de 1994 à nos jours l'ANAIM n'a pas su assumer ses responsabilités.

En ce sens, c'est de répondre aux attentes, voulez-vous dire ?

Aux attentes-là, il y a eu des ratés; beaucoup d'occasion ratées au niveau de l'ANAIM. Je comprends effectivement l'état dans lequel se trouvait l'ANAIM. Les gestionnaires de l'ANAIM, ceux-là qui ont eu l'amabilité de gérer cette institution étatique, je ne dirai pas qu'ils n'ont pas été à la hauteur, mais ils avaient manqué de vision pour continuer effectivement l'idée

initiale de l'ANAIM, faire lever de fonds, créer beaucoup plus d'infrastructures pour désenclaver les zones minières de la République de Guinée. Ce fut l'idée fondamentale de l'ANAIM ; malheureusement nous ressentons les problèmes liés à l'ANAIM. Jusque-là, cette zone : Boké, Gaoual, on n'a pas d'infrastructure pour acheminer ce minerai de bauxite de haute teneur vers le port de Kamsar pour que cette bauxite soit vendu au niveau du marché financier.

Quelle est la dynamique à essouffler à l'ANAIM, à fin de relever les défis qui sont les leur ?

Ce que l'ANAIM devrait faire à date, c'est ce que l'ANAIM n'a pas pu faire.

Que peut-on reprocher aux différents managers de cette institution ?

L'ANAIM n'a pas su répondre aux attentes de l'Etat, des populations ; les infrastructures qui sont en place, parlant de chemin de fer, de l'hôpital de Kamsar. Vous avez vu à tout moment il y a eu des situations liées au chemin de fer, à l'hôpital de Kamsar. Quand il y a des situations comme ça, l'ANAIM est automatiquement impacté. L'équipe sortante à mon avis, je ne dis pas n'a pas été visionnaire, mais une chose est clair, si nous tenons compte de ce que l'ANAIM devrait faire, si nous tenons compte des résultats escomptés par l'ANAIM que nous avons maintenant, nous dirons que le bilan est négatif, il n'y a pas eu ce qu'on appelle une augmentation et une amélioration des nouvelles réalisations, des nouvelles infrastructures, alors que le but fondamental, l'idée fondamentale derrière l'ANAIM, c'est de créer des infrastructures de base qui

doivent assurer le développement socioéconomique de la Guinée, tout en escomptant des revenus colossaux pour le trésor. L'ANAIM, beaucoup l'appellent une coquille vide, coquille vide parce qu'il y a eu des situations confuses liées à l'ANAIM.

Estimez-vous qu'il y a eu détournement ou alors de la mauvaise gestion des fonds ?

Je suis sûr et certain que l'ANAIM c'était la caisse résonance des cadres de l'Etat où chacun venait puiser un peu avec la bénédiction du DG pour des voyages et d'autres activités liées à l'Etat. Dans des situations de ce genre, on ne pourrait pas parler de développement, d'amélioration, de réalisation et de création des nouvelles infrastructures au niveau de l'ANAIM.

Aujourd'hui quelles sont les réformes structurelles a apporté pour que l'ANAIM puisse être à la hauteur des attentes ?

Pour que ces objectifs soient atteints, il faut d'abord qu'il y ait une gestion saine et quand on parle de gestion saine ; effectivement il faut faire allusion aux cadres qui doivent gérer cette institution de l'Etat. S'il y a des volontés affichées de ces cadres d'aller de l'avant, de sortir de ce trou, d'aller vers les investisseurs, d'aller vers les partenaires qui ont la volonté d'investir et qui voudront investir en Guinée. Je pense que les choses vont changer, il faut qu'il y ait un cadre juridique qui doit s'accroître surtout sur la gestion pour que chacun soit tenu responsable de la gestion de l'ANAIM.

Transcrit par Alpha Amadou Diallo

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjou DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjou DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail: madalga1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site www.kefinafasso.com

Tentative de coup d'Etat en Guinée Bissau

Le président Embalo pointe du doigt le narcotrafic



Le calme est revenu à Bissau, ce mercredi, après une tentative de coup d'Etat la veille, qui a fait 11 morts, selon le bilan officiel. Le président Umaru Cissoko Embalo et les membres de son gouvernement ont échappé à l'attaque d'un groupe militaire lourdement armée au palais du gouvernement. L'homme fort du pays a été exfiltré par sa garde vers le palais présidentiel où il a tenu une conférence de presse.

Dans son speech, le président bissau-guinéen déclare que la « situation est sous contrôle ». Et Embalo balaie la piste de coup d'Etat. Cependant, il accuse les narcotrafiquants, qui souhaiteraient mettre fin à sa vie, à cause de la lutte contre le trafic, menée par son pouvoir. Sans révéler les noms des assaillants et des commanditaires, le président déclare que c'est « un acte préparé et organisé »

« J'étais en plein conseil des ministres avec tous les

membres du gouvernement, y compris le Premier ministre, quand on a été attaqué par de l'armement très lourd. (...) Je peux vous assurer qu'aucun camp n'est lié à cette tentative de coup d'Etat, c'est une chose isolée. Mais c'est lié aux gens qu'on a combattus. La corruption et le narcotrafic. C'est lié à ça. Ce n'est pas qu'une tentative de coup d'Etat mais pour tuer le président de la République et tout le cabinet », martèle Umaru Cissoko Embalo.

Selon Fernando Vaz, porte-parole du gouvernement, les premiers éléments de l'enquête indiquent que les auteurs de ce coup d'Etat encore « tapis » dans l'ombre avaient mobilisé des moyens financiers conséquents, une grande quantité d'armes et de munitions qu'ils ont mis à la disposition d'un groupe de militaires pour prendre d'assaut le siège du gouvernement. « Les armes et munitions trouvées sur place indiquent

que cette atteinte à l'ordre constitutionnel a été préparée avec rigueur », souligne-t-il.

Cette tentative de coup de force qui intervient à un moment où la région ouest africaine est confrontée à des putschs, a été vigoureusement condamnée par la communauté internationale. Elle appelle au respect des règles démocratiques, dans ce pays qui a connu quatre coups d'Etat, (dont le dernier en 2012) et plusieurs tentatives, depuis son indépendance en 1974.

A en croire Fernando Vaz, les événements du mardi 1^{er} février dernier, ont fait 11 morts. « Le gouvernement déplore (...) la perte de 11 vaillants hommes au cours de l'attaque. 11 victimes, des militaires et paramilitaires, quatre civils dont le chauffeur et un haut cadre du ministère de l'Agriculture », a-t-il laissé entendre au cours d'une conférence de presse, ce mercredi.

Sadjo Diallo

Le procureur Wright aux avocats de Kabinet Bill Gates

« Le ridicule ne tue pas » (Communiqué intégral)



Suite à la sortie médiatique du pool d'avocats du Djoma Group hier lundi, le procureur général près la Cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright, a répliqué, ce mardi 1^{er} février à cette sortie au cours d'un point de presse qu'il a organisé à son bureau.

« Le parquet général près la Cour d'appel de Conakry constate avec regret la communication erronée et de détresse par voie de presse du pool d'avocats constitués par Djoma Group en désespoir de cause suite à l'intervention de monsieur le procureur général près la Cour d'appel de Conakry en date du 21 janvier 2022

devant la presse et au communiqué de monsieur le procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) », a déclaré, Alphonse Charles Wright.

« Le parquet général maintient ses accusations au nom de la société guinéenne qui a souffert des préjudices énormes liés aux faits de détournement dont les corollaires sont, entre autres, la pauvreté, le chômage, l'enrichissement illicite,... puisque le ridicule ne tue pas j'attends promptement cette plainte devant les juridictions compétentes », a-t-il ajouté.

In guinee7.com

CNT

Koureissy Condé, Fodé Bangoura, Jean Marc Telliano,... demandent l'élargissement du nombre de conseillers à 114

A peine créée, la coalition des partis politiques dénommée UPP (Union des Partis Politiques) a demandé « à soutenir et à accompagner la transition par des propositions et des initiatives salvatrices ».

Dans cet ordre d'idée, l'UPP à travers son porte-parole, Dr. Koureissy Condé, a fait savoir, ce lundi, qu'elle a adressé un courrier au président de la transition, portant sur la demande d'élargissement du nombre de conseillers qui ira de 82 à 114. « Nous avons constaté que fondamentalement que l'ensemble des

composantes de la société civile ont 70% dans le CNT et l'ensemble des forces politiques de la classe politique, 18% avec les forces de la défense et de la sécurité. Ceci crée un déséquilibre dans l'approche et l'examen des questions, mais aussi dans l'atmosphère qui doit prévaloir au travail de fond sur les fondamentaux d'une

transition », a expliqué le leader du parti ARENA.

Selon lui, une lettre a également été adressée à toutes les plateformes pour la création d'un forum politique de l'entente qui va réunir l'ensemble des partis, coalitions et plateformes politiques autour des questions essentielles liées au bon déroulement de la transition.

Pour terminer, Dr. Koureissy Condé a fait savoir que « la plateforme UPP engage des initiatives et des démarches auprès des autorités de la transition, des organisations régionales, religieuses, des partis politiques, et de la société civile d'une manière générale afin de trouver le chemin, la voix et identifier les points d'entente qui nous permettront de soutenir la

transition de façon positive et éviter les frustrations, les incohérences, les malentendus pour permettre à la Guinée de donner un exemple aux autres pays africains en ce qui concerne la gestion d'une transition ».

Mohamed Soumah

Bonne gouvernance/La Guinée occupe la 150^{ème} place sur 180

La lecture d'Alseny Thiam...

Le rapport de l'ONG Transparency international axé sur la bonne gouvernance a été rendu officiel, le 25 janvier dernier, dans ledit rapport, la Guinée a été placée dans une zone peu confortable, 150^{ème} sur 180 pays dans le monde. Alseny Thiam, économiste et chercheur associé à l'institut Prospective et Sécurité en Europe était l'invité de nos confrères de FIM FM, le vendredi, 28 janvier 2022. Dans cet entretien, Alseny Thiam explique cette dégringolade par rapport aux années précédentes et les critères de performance pris en compte par l'institution. Il invite également les autorités à mettre en place des réformes structurelles et organisationnelles pour améliorer la gouvernance. Lisez !



Bonjour M. Alseny Thiam ! Vous êtes économiste et chercheur associé à l'institut Prospective et Sécurité en Europe. L'organisation non gouvernementale Transparency International de lutte contre la corruption a publié le 25 janvier dernier 2022, son indice annuel de perception de la corruption pour le compte de l'année 2021. Comment analysez-vous son contenu, les critères qui ont prévalu ?

C'est un rapport très intéressant, il met en lumière les perceptions notamment au niveau des questions de corruption, et souvent il interroge certains chercheurs et certains spécialistes en matière de business et aussi en matière politique publique sur leurs perceptions par rapport à la corruption, c'est quand même une vision, une analyse un peu plus approfondi sur ces questions-là. Donc, je pense que c'est assez intéressant de voir que cette perceptive ait vu le jour dans les années 95. Je pense que c'est assez intéressant de mettre en place ces perceptions parce que la corruption est un problème majeur, notamment 3% du PIB sont considérés comme étant dû à la corruption d'une certaine manière. Donc, je pense que c'est un indice

assez intéressant.

La Guinée occupe le rang de 150^{ème} sur 180 dans le monde et 5^{ème} sur 154 en Afrique par rapport à 2020, cela dénote une régression car la Guinée perd en note, 13 places dans le classement mondial et 3 places en Afrique. Techniquement et concrètement qu'est-ce qui pourrait justifier cette régression ?

Je pense qu'au niveau de la perceptive, il y a une sorte de corrélation entre le niveau social c'est-à-dire les libertés sociales, les libertés des individus, les droits de l'homme et la démocratie. Et puis le côté corruption en général ; il y a une forte corrélation positive entre le niveau de liberté publique et le niveau de corruption. Ces dernières années malheureusement on n'a pas eu beaucoup d'impact notamment au niveau de liberté publique qui sont devenus de plus en plus difficile notamment à travers la liberté de manifestation. Aussi le fait qu'au niveau économique la Guinée est l'un des pays qui est quand même assez corrompu notamment en Afrique de l'Ouest, je pense que c'est l'une des raisons qui explique le fait qu'on soit 150^{ème} au niveau du classement. Donc il y a des aspects sociaux aussi, le niveau du système qui fait de

telles sortes qu'il y a des clans qui se mettent en place.

Il y a un système de corruption qui se crée notamment, on a vu très récemment à travers le limogeage de l'un des responsables de l'agent public de corruption, ce qui est quand même assez flagrant du fait que, ce sont mêmes ceux qui luttent contre les systèmes de corruptions qui sont victimes de limogeage, comme je l'ai dit : ça crée presque 3% de PIB chaque année pour les pays en voie de développement. 3% de PIB c'est des milliards quand même qui sont dû à la corruption, c'est des énormes pertes. Je pense que la Cour d'Europe session va lutter contre ça, mais aussi je pense qu'il faudrait que les mentalités changent au niveau de l'administration du pouvoir public afin que cela soit résolu.

Depuis l'accession du CNRD au pouvoir, plusieurs réformes ont été engagées. La politique de lutte contre la corruption ainsi que les mécanismes employés suffiront-ils, pour freiner la machine de la corruption en Guinée ?

Je pense que la politique

de lutte contre la corruption est efficace au niveau du CNRD, mais le CNRD a mis en place des organes de répressions. Donc, ce sont des organes de lutte, en plus de la lutte judiciaire, je pense qu'il faut une lutte de sensibilisation auprès des personnels de pouvoir public, des décideurs afin vraiment qu'on change cette mentalité car ce ne sera pas au juge de venir rentrer dans le système, rentrer dans la direction pour faire des enquêtes. Bien sûr ! Ils peuvent faire des enquêtes, mais je pense que le plus difficile c'est surtout au niveau de ceux qui travaillent et ce seront eux qui dirigent vraiment le système lancé, eux ils sont moins corrompu. Je pense que le juge aura moins de travail à faire, je pense que c'est plus qu'un travail de sensibilisation. Et peut-être au niveau de recrutement ; essayer de recruter des gens qui travaillent car c'est un système assez fermé. La corruption en général, il y a de système eux seuls ont des clés, donc d'une certaine manière on peut-être corrompu sans que forcément, il y a des traces.

Je pense qu'il faut mettre des lois et en plus du côté juridique aussi comme par exemple, Sarkozy avait mis en place en 2008, c'était une loi de finance initiale qui permettait d'avoir une forme d'annualisation des budgets, ça permettait de ne pas se projeter par rapport à l'année qui suit donc le budget était entériné la même année. Je pense que ce sont des lois pragmatiques qu'il faut mettre en place pour essayer de lutter contre la corruption, qu'on puisse avoir de système de

répression à travers des juristes qui vont émettre des enquêtes...

Les résultats assortis est alarmant pour nombre des pays africains quasiment minés par la corruption. Dans cet élan, quelles sont vos recommandations en termes de réformes structurelles, pour arrêter cette machine ?

Pour remédier à ça, moi, je pense que : il faut totalement changer le système notamment au niveau public car malheureusement ceux qui intègrent la fonction ont généralement une forme d'éthique qui n'est pas forcément professionnel. Je pense que pour ça, il faut des réformes, mais des réformes non pas conjoncturelles comme on le fait en Guinée, il faut des réformes profondes, des réformes qu'on appelle des réformes structurelles et pour ça, comme je l'ai dit, il faut jouer sur le recrutement. Il faut mettre en place aussi des établissements publics comme par exemple l'E.N.A en France qui forme des futures cadres afin de leur enseigner la probité, qu'est-ce que c'est que servir l'intérêt général ? Et de servir le service public et non se servir comme on le fait souvent ici ; je pense que c'est lié à la formation. La mise en place des établissements comme des écoles nationales d'administration qui forment des futures cadres, intègres, qui seront amenés à ne pas tomber dans ce genre de problème.

Transcrit par Alpha Amadou Diallo

Cellou Dalein

« Je ne suis pas un homme d'argent, je suis un homme d'honneur »

L'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) a tenu son assemblée générale hebdomadaire, le samedi 05 février 2022, à son siège à la minière, dans la commune de Ratoma.



À l'occasion de cette rencontre, Cellou Dalein Diallo est revenu sur le transfert du dossier Air Guinée à la CRIEF l'incriminant dans cette affaire. Il pense que la vérité sera dite dans cette affaire. Au moment de la vente de cette compagnie nationale, le leader de l'UFDG était à l'époque ministre des Transports. C'est pourquoi, beaucoup estiment qu'il

serait à la base de cette vente. « Je suis très heureux du fait qu'on dise que le dossier de Air Guinée a été transféré à la CRIEF. Je sais qu'on en finira une fois pour toute. Vous savez, à chaque changement de régime, à l'approche de chaque échéance électorale, à cause du poids électoral de l'UFDG, à cause de la confiance qu'on a venant du peuple, ceux qui veulent

disqualifier Cellou Dalein Diallo sortent des dossiers pour faire de l'intoxication et de la diffamation. Étant à l'opposition, face à la dictature d'Alpha Condé, nous avons gagné les présidentielles du 18 Octobre 2020 avec 53,84% dès le premier tour. Les Guinéens savent que Cellou Dalein Diallo est la chance pour la Guinée. Ils savent que nous luttons pour des

valeurs, nous cherchons le pouvoir pour aider tous les Guinéens. C'est pourquoi il y a des adhésions majeures à chaque fois. C'est ce qui suscite de la jalousie, malheureusement de l'animosité venant de ceux qui cherchent à nous nuire. Je vous dis ceci : il n'y a rien contre moi et mes collaborateurs. Je ne suis pas un homme d'argent, je suis un homme d'honneur. Soyez mentalement prêts, moi je suis prêt », a-t-il lancé.

légitime. La deuxième erreur du passé est le manque de dialogue, vouloir s'enfermer quelque part et dire que tel est bon, tel mérite, tel ne mérite pas. Il faut donc que le Colonel Mamadi Doumbouya se rappelle de ces erreurs du passé pour les éviter. Je veux qu'il organise des élections libres et transparentes avec son équipe et qu'il rentre dans l'histoire et devenir le père de la démocratie. Je relance cet appel au Colonel Mamadi Doumbouya : il faut qu'il accepte d'ouvrir un cadre de dialogue entre le CNRD, les politiques, la société civile, le CNT pour décider ensemble de la transition. Nous sommes en période d'exception. Il n'y a pas de légitimité. Il faut qu'on dialogue pour trouver un consensus, prévenir les conflits et préserver la paix », conclut l'ancien Premier ministre.

Au moment de la prise du pouvoir le 05 septembre dernier par le CNRD, le colonel Mamadi Doumbouya a promis d'éviter les erreurs du passé. « Moi je lui dis ceci : la première erreur du passé a été de donner le pouvoir à quelqu'un qui n'a pas été élu. Alpha Condé n'a pas été élu en 2010. C'est pourquoi, il a refusé de respecter les lois et les engagements. Il n'a pas voulu organiser les élections à bonne date, car il savait qu'il n'était pas

Amadou Tidiane Diallo

Alhousseïny Makanéra Kaké sur le CNT

« Le CNT tel qu'il est constitué ne jouera aucun rôle important dans la transition »

Le président des FND s'est prononcé sur la mise en place du Conseil National de la Transition (CNT) par le président Mamadi Doumbouya. Alhousseïny Makanéra Kaké estime que l'organe législatif de la transition tel qu'il est constitué ne jouera aucun rôle important dans la transition.

« Pour moi, le CNT tel qu'il est constitué ne jouera aucun rôle important dans cette transition. Je l'ai dit

avant et je maintiens ma position », a martelé Alhousseïny Makanéra Kaké dans « Mirador », de la radio Fim fm.

Sur le choix de la présidence du CNT, l'ancien député soutient que Dansa Kourouma était le mieux placé pour occuper le poste pour avoir été membre du CNT de 2010.

« Je pense que Dansa Kourouma, en toute honnêteté était le mieux

placé que n'importe qui pour trois raisons fondamentales. D'abord, il a participé au premier CNT, il a occupé une fonction importante au premier CNT. Il est président du conseil national des organisations de la société civile. Il a une expérience là-dessus », a indiqué Alhousseïny Makanéra Kaké.

Le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya a dévoilé le 22 janvier dernier, les 81 membres du CNT.



Sadjo Bah

Dr Koureissy Condé à la CRIEF

« Je souhaite qu'on observe la présomption d'innocence... »

La cour de répression des infractions économiques (CRIEF), a été officiellement mise en place le vendredi dernier.



A cette occasion, le procureur général près la cour d'appel de Conakry, lui a transmis plusieurs dizaines de dossiers à instruire, des informations judiciaires doivent être ouvertes pour des faits présumés de détournement.

Pour Dr Koureissy Condé membre de la plateforme UPP, la CRIEF n'a de valeur que lorsqu'elle est consensuelle, qu'on observe la présomption d'innocence, moins de tapage, moins de

publicité.

« La défense de l'intérêt général, la moralisation de la vie publique, la lutte contre la corruption sont des valeurs auxquelles je suis légitimement attaché. Moi, j'ai servi la République de toute ma vie, je ne me suis pas servi. Je n'ai pas de problème avec ça, mon problème est ailleurs. Mon problème, c'est les droits de l'homme, c'est la présomption d'innocence. Mon problème, c'est que la justice pénale est silencieuse, elle a la

délicate mission d'examiner avec exactitude la culpabilité du citoyen auquel elle a à faire. Ce n'est ni dans la précipitation, ni dans l'improvisation, ni dans le spectaculaire, on atteint un tel objectif. Je vais vous dire une chose : dans la démocratie, le vote, c'est l'acte politique le plus important, mais le vote divise. À partir du moment où une minorité est battue, vous avez des battus en votre sein. C'est le consensus qui est important. Une loi, une institution n'a de valeur que lorsqu'elle est consensuelle. Alors, ce que je souhaite, c'est qu'on observe la présomption d'innocence, qu'on observe moins de tapage, moins de publicité, qu'on aille à l'examen approfondi de chaque question, parce que je connais un peu notre société. J'ai été dirigeant à plusieurs niveaux de gestion de l'État, je sais jusqu'où la bousculade est facile, jusqu'où on peut glisser dans l'adversité, dans les règlements de compte, dans la liquidation, dans l'exclusion, sans même se rendre compte » a-t-il expliqué, au cours de son intervention dans l'émission « On refait le monde » de Djoma médias, hier lundi.

Saidou Barry

Guinée-Bissau – Embaló

« Il y a eu beaucoup de morts mais je vais bien »

Joint par Jeune Afrique, le président Umaro Sissoco Embaló a affirmé se trouver en sécurité. La situation restait confuse alors que, depuis le début de l'après-midi de ce mardi, une tentative de coup d'État était en cours.

« Je vais bien, la situation a été maîtrisée », a affirmé le président Umaro Sissoco Embaló à Jeune Afrique, aux alentours de 19h, heure locale. Joint par téléphone, le chef de l'État bissau-guinéen a assuré se trouver au palais présidentiel. Il a précisé que les tirs, nourris, avaient duré 5 heures et qu'il y avait « beaucoup de morts ». « Ils sont le fait d'éléments isolés », a-t-il ajouté.

La situation restait confuse à Bissau, ce mardi 1er février au soir, alors qu'au début de l'après-midi des tirs ont retenti dans le secteur du palais du gouvernement. Le président Umaro Sissoco Embaló ainsi que son Premier ministre, Nuno Gomes Nabiam, et des ministres, s'y trouvaient pour un conseil des ministres extraordinaire. Le bâtiment était encerclé par des hommes lourdement armés.

Dans l'après-midi, les militaires autour du palais du gouvernement, situé à la périphérie de la ville, non loin de l'aéroport, tenaient les gens à distance. Un correspondant de l'AFP a rapporté qu'un homme l'avait sommé de

s'éloigner en le braquant avec son arme. Les alentours étaient en proie à des mouvements d'habitants fuyant les lieux. Les marchés se sont vidés et les banques ont fermé leurs portes. De nombreux véhicules militaires chargés de soldats sillonnaient les rues.

Tensions au sein de l'exécutif

Un communiqué de la Cedeao diffusé dans l'après-midi tenait « les militaires [pour] responsables de l'intégrité physique » du chef de l'État et leur demandait de « retourner dans leurs casernes ».

Cela intervient moins d'une semaine après un remaniement ministériel, opéré le 24 janvier dernier, lors duquel le secrétaire d'État à l'ordre public, Albert Malu, a été limogé. Il était en première ligne du conflit qui opposait ces dernières semaines le gouvernement et le président autour d'un airbus A340 venu de Banjul avec l'accord présidentiel. Le Premier ministre avait d'abord déclaré que l'avion transportait une cargaison suspecte et était entré illégalement dans le pays, avant de revenir sur ses dires.

JA

Guinée

Mamadi Doumbouya et le CNRD prennent de nouvelles décisions...

Le Président de la transition, colonel Mamadi Doumbouya, a pris plusieurs décisions d'interdiction ce lundi 31 janvier 2022, en marge d'une réunion du CNRD qu'il a présidé au Palais Mohamed V.

Le Comité national du rassemblement pour le développement qui

s'est penché ce jour sur plusieurs sujets d'intérêt nationaux a décidé de :

- la suspension de l'émission des titres fonciers et des baux emphytéotiques et les baux à construction jusqu'à nouvel ordre;
- l'interdiction des occupations et octrois des domaines publics de l'Etat (y compris les

Domaines Publics Maritimes) jusqu'à nouvel ordre;

- l'organisation d'une réunion mensuelle entre le CNRD et la commission interministérielle;
- l'ouverture d'une enquête sur les baux, titres fonciers ou contrats émis depuis le 5 septembre 2021.

Le Communiqué du CNRD signé par le Colonel Sadiba KOULIBALY, précise que les décisions s'inscrivent dans le



cadre du renforcement de la commission interministérielle chargée de la récupération des domaines publics de l'Etat. Selon l'article 37 de la Charte de la Transition, le CNRD est «

l'organe central de définition et d'orientation stratégique de la politique économique, sociale, culturelle et du développement du pays ».

Siddya Koundara Diallo

Chérif Abdallah révèle

«Pourquoi les prix des denrées n'ont pas baissé...»

Pourquoi les prix des denrées alimentaires n'ont-ils pas baissé sur le marché alors que le prix du carburant a été revu à la baisse ? Comment les opérateurs économiques ont-ils accueilli l'ouverture des enquêtes sur les crimes commis entre 2010 et 2021 en Guinée ? La « lune de miel » entre les hommes d'affaires et le CNRD est-elle terminée ? Mohamed Chérif Abdallah, président du groupe organisé des hommes d'affaires (GOHA), a brisé le silence. Dans cet entretien, l'homme d'affaires interpelle le CNRD et son président Colonel Mamadi Doumbouya.

AFRICAGUINEE.COM : Comment réagissez-vous à l'ouverture des enquêtes sur les crimes commis entre 2010 et 2021 en Guinée ?

MOHAMED CHERIF ABDALLAH : Nous avons écouté le communiqué du procureur par rapport à cette situation des crimes commis entre 2010 et 2021 dans le pays. Nous allons nous rapprocher du parquet pour comprendre réellement le fond. Parce que les dossiers que nous avons avec nous, certaines victimes sont décédées, d'autres sont en déplacement, mais il y en a qui sont là et qui sont d'ailleurs venues me voir dans ce cadre. Donc, nous allons essayer de voir ça et remobiliser les gens.

Combien de victimes avez-vous enregistré au sein du GOHA durant toutes ces années ?

On a les victimes de 2007, de 2012, 2013, 2015... bref les victimes des différentes destructions de biens enregistrées surtout pendant les événements politiques ces quinze dernières années. Nous avons presque tous les dossiers.

Quel est le nombre des victimes ? Et à combien se chiffrent les pertes ?

Pour les dossiers que nous détenons, nous étions aux alentours de **220 milliards de francs guinéens** avec plus de **1600 opérateurs économiques** victimes. Après ça, il y a eu beaucoup de destructions que nous avons estimé à près de **2000 victimes** pour environ **300 milliards** de pertes. Mais le dossier que nous avons en main, c'est aux alentours de **220 milliards de francs guinéens** pour **1600 victimes**.

Comptez-vous défendre cette liste devant les juridictions ?

Bien sûr ! Parce que c'est cette liste que nous détenons, et c'est cette liste que nous comptons éventuellement déposer, mais on ne va pas le faire sans se concerter avec ces victimes. On ne va pas le faire sans consulter nos conseillers (avocats). Mais en



attendant, moi-même je vais rencontrer le procureur, discuter avec lui. A défaut, nos conseillers vont le faire en notre nom. Et après, on contactera les opérateurs économiques victimes de destructions de leurs biens.

Quelles sont vos attentes par rapport à ces procédures judiciaires ?

Nous avons réclamé justice depuis toutes ces dernières années. Nous attendons ce moment depuis longtemps. Tout notre espoir ce que ces victimes soient dédommagées, et aussi, que ceux qui ont détruit soient identifiés, arrêtés et puis jugés conformément à la loi en vigueur. C'est ce que nous espérons. Parce que qui parle d'investissement dans un pays, s'il n'y a pas de justice, il ne faut pas s'y pas attendre à un développement. Nous comptons sur ces nouvelles autorités, parce que si la justice arrive à jouer pleinement son rôle, les opérateurs peuvent compter sur elle, il y aura forcément un bon environnement des affaires dans le pays.

Revenons un peu sur ces nouvelles autorités, l'on se souvient de vos déclarations lors des concertations nationales initiées par le CNRD au mois de septembre 2021 où vous aviez invité les commerçants à baisser les prix des denrées de première nécessité. Cet appel, aux yeux de certains

opérateurs, semble n'avoir pas été entendu. Parlez-vous en ?

Mon souhait est que cet appel soit entendu parce que nous sommes tous des guinéens. Nous ne voulons pas que les choses coûtent chères pour la population guinéenne. Au-delà d'être opérateur économique, nous sommes des consommateurs comme les autres. Mais soyez sûrs et certains, nous sommes sur le terrain en train de travailler sérieusement pour parvenir à un résultat. Et nous y arriverons, incha Allah (si Dieu le veut bien).

Malgré la réduction du prix du carburant à la pompe, les prix n'ont toujours pas connu une baisse. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

C'est vrai qu'il y a eu la réduction du prix du carburant, mais il ne faut pas oublier non plus que là où ces commerçants partent chercher la marchandise, la location des prix de conteneurs a été augmentée. Des conteneurs que les gens louaient à **2500 dollars**, les prix ont augmenté jusqu'à **7000** voire **7500 dollars**, donc ça doublé et triplé par endroits. Ce qui fait que ces prix restent toujours maintenus. On diminue chez nous certes avec le carburant, mais de l'autre côté, c'est des choses qu'on ne maîtrise pas. Parce qu'au niveau international, il y a une rupture de conteneurs, ce qui fait que les opérateurs économiques

souffrent énormément à cause de cette crise. Certains commandent des marchandises et n'arrivent même pas à trouver de conteneurs. Cette rupture, c'est au niveau international, ce n'est pas que la Guinée seulement.

Certains citoyens pensent que si les opérateurs n'ont pas baissé les prix, c'est parce que d'une part, le CNRD a pris des décisions qui sont jugées impopulaires et qui ne seraient pas de nature à rassurer les opérateurs économiques sur la stabilité du pays. Qu'en dites-vous ?

Mon souhait est que le CNRD réussisse cette transition. Depuis la prise du pouvoir par le Colonel Mamadi Doumbouya j'ai toujours travaillé pour la réussite de cette transition. Après la prise du pouvoir le 5 septembre 2021, je faisais partie des premiers guinéens à avoir fait une déclaration pour leur apporter mon soutien. Sur des médias sénégalais, je suis intervenu un peu partout pour saluer l'arrivée du CNRD au pouvoir. Parce que ce qu'ils ont opéré le dimanche 5 septembre est un coup de paix. Je souhaite qu'ils réussissent cette transition.

Maintenant, le CNRD doit aussi écouter nos conseils. Il doit nous rencontrer parce que nous sommes tous fils de ce pays et on doit travailler pour l'intérêt de notre pays. Le CNRD ne doit pas évoluer seul sans nous écouter, ils (membres du cnrd) ont le devoir de nous écouter et nous aussi, avons le devoir de travailler pour l'intérêt du pays. Ce n'est pas le CNRD à côté et nous autres aussi à côté. On doit travailler ensemble, c'est ce que je vais les conseiller, et surtout leur dire de ne pas écouter les personnes qui cherchent à diviser les guinéens, qu'ils s'éloignent de ceux-ci. Celui qui vient pour vous dire tel est mauvais, tel autre n'est pas bon, on se connaît très bien dans ce pays. Chacun sait ce

que l'autre est capable de faire. Dans ce pays, dès que tu dis la vérité on dit que tu es opposant. Or, nous sommes opposés à l'injustice, à l'arbitraire, l'ethnocentrisme et la division. On doit bannir ça en République de Guinée. Nous devons travailler pour que ce pays soit uni et prospère. Ceux qui veulent nous diviser, que Dieu les éloigne de nous.

Voulez-vous dire qu'il n'y a pas de divorce entre le CNRD et les opérateurs économiques ?

Ce que je peux dire, tous les opérateurs que nous nous maitrisons, notre souhait est que le CNRD travaille convenablement avec nous. Nous souhaitons qu'on travaille ensemble pour que cette transition réussisse dans la paix. Rien n'est encore perdu, le CNRD doit nous écouter, et nous devons travailler ensemble.

Mais j'attire leur attention sur la chambre de commerce. Si on essaie de reconduire les mêmes personnes pour répéter la même chose depuis l'antiquité, rien ne bougera, et ils n'auront pas un interlocuteur au sein de la chambre de commerce parce que ceux qui cherchent à être ou ceux qui sont là nous ne leur faisons pas confiance et il y a des doutes sérieux dans cette chambre parce que les centimes additionnels ont été certainement détournés. C'est le GOHA qui a souffert avec tous les commerçants, nous les avons supportés durant toutes ces années en les identifiant et aidant d'autres.

La chambre de commerce n'a jamais contribué même pour un seul franc. Au lieu de nous aider, ils sont là en train de nous diffamer et chercher à gâter ce que nous faisons dans ce pays pour la paix et le développement. Aujourd'hui le GOHA est devenue une organisation internationale, parce qu'ayant été agréée dans plusieurs pays au niveau international.

Source : africaguinee.com

Affaire Nabaya Gate

La CRIEF fait sauter le verrou dans la procédure imposée par le pouvoir déchu

C'était un fait rare. Le soutien avoué du gouvernement dirigé par l'ancien premier Ministre Kassory Fofana, en faveur d'une de ses membres d'alors, accusée de détournement. On se souvient que cela n'était nullement passé inaperçu à l'époque. L'évènement avait même concentré toutes les attentions et suscité assez d'indignation dans l'opinion.



L'ancienne ministre de l'enseignement technique au cœur de ce scandale échappera ainsi au mieux, à une procédure indépendante, et au pire, à un limogeage.

Ce mardi 1^{er} février, le Procureur Général près la cour d'appel de Conakry a annoncé la transmission de ce dossier, par voie hiérarchique, au parquet spécial de la CRIEF. Cette juridiction spéciale créée par les nouvelles autorités dans le but de moraliser la gestion publique décide de faire sauter le verrou imposé par le pouvoir déchu dans une procédure qui semblait être classée sans suite.

Pour preuve, au-delà du soutien du gouvernement d'alors, Tibou Kamara, ministre de l'Industrie et conseiller personnel du chef de l'Etat au moment des faits, avait recadré, en public, le procureur de la République près le TPI de Kaloum. Celui-ci avait annoncé l'ouverture d'une procédure pour diffamation contre la ministre et aussi une autre qui devrait faire la lumière sur le dossier.

Ce qui avait été démenti par le ministre dans l'une de ses sorties, soutenant qu'il n'y avait que la plainte pour diffamation en instruction.

L'ancienne toute-puissante ministre devrait sans doute se faire des ennemis avec le tournant que vient de prendre ce fameux dossier. Car comme disent certains, il peut y avoir à boire et à manger dans sa gestion, aussi bien à la tête du département de l'Enseignement technique, que les bilans laissés par son passage aux ministères de la Santé et de l'Agriculture en sa qualité de DAAF. Sachant que sous le régime d'Alpha Condé, le laxisme et l'impunité avaient propulsé la corruption à un niveau très inquiétant.

De ce qui précède, on peut bien conclure qu'on n'est jamais éternellement fort pour bloquer indéfiniment une procédure judiciaire. La roue tourne toujours pour que chacun rende compte de sa gestion.

Espérons juste que ce soit le cas avec les procédures que vient de lancer la CRIEF.

Sadikou

Guinée

Comment éviter au CNRD la réédition des mouvements socio-politiques de janvier-février 2007 ? (Paul Moussa Diawara)

« Gouverner c'est anticiper », dit-on !

Rien n'échappe au champ politique. C'est un postulat. De l'affaire du sang contaminé qui a fait chuter le plus jeune Premier Ministre français de la cinquième république Laurent Fabus en passant par la grève des étudiants maliens en 1991 qui a coûté le pouvoir du général Moussa Traoré à la chute du général El Bechir au Soudan pour cause d'augmentation du prix de la baguette de pain, toute activité corporatiste ou sectorielle, économique, culturelle; raciale... devient un mouvement social ou un mouvement populaire dès qu'elle tombe dans le champ politique.

En guise de rappel, en 2007 les mouvements socio-politiques qui ont ébranlé la Guinée et fragilisé le pouvoir du général Lansana Conté étaient à l'origine la grève syndicale pour cause de cherté de la vie, avant que la société civile, les partis politiques, le patronat... ne se mêlent à la danse.

« Les mêmes causes produisent les mêmes effets », dit-on.

Aujourd'hui, la vie est chère à Conakry et dans l'arrière-pays. En effet, les prix des produits alimentaires ont explosé sur le marché, et cela, largement au dessus du revenu du guinéen, pour ceux d'entre eux qui en disposent bien évidemment. En cette période de transition qui se poursuit depuis près de cinq (5) mois, cette hyperinflation qui constitue une misère insupportable pour la population est un piège pour le CNRD et une opportunité pour la classe politique en cas d'incompréhension avec la junte militaire sur la durée du pouvoir du colonel Mamadi Doumbouya dont le CNT est chargé de déterminer.

« Le malheur des uns fait le bonheur des autres », dit-on.

Ainsi, sans cause commune au départ, l'intérêt politique pour les uns et l'intérêt social pour les autres convergent, se rejoignent finalement car, ayant en face le même adversaire qui s'appelle le CNRD.

C'est pourquoi, il est important voire urgentissime pour le CNRD de se mobiliser, et cela, sans délai pour gérer la flambée fantaisiste des prix sur



le marché afin d'éviter maintenant ou plus tard la colère des populations pour cause de cherté de la vie, un terreau fertile pour la classe politique qui pourrait embrayer là-dessus, enclencher le mouvement au nom du peuple de Guinée en appelant à des manifestations populaires contre la junte militaire qu'elle accusera ou jugera incapable de gérer le pays.

A noter que le mécontentement populaire lié à la cherté de la vie n'obéit pas au caractère démocratique ou transitoire d'un régime. Le mouvement des gilets jaunes en France, un pays pourtant démocratique, fait suite à l'augmentation du prix du carburant à la pompe, constitue une parfaite illustration.

QUE FAIRE POUR ÉVITER LE SCÉNARIO DES MOUVEMENTS SOCIO-POLITQUES DE JANVIER-FÉVRIER 2007 EN GUINÉE ?

A la différence du régime démocratiquement établi, les mouvements socio-politiques ou les mouvements contestataires dans les régimes transitoires de type militaire en Afrique subsaharienne où, la fragile légitimité du pouvoir s'assimile à l'adhésion temporaire, à l'humeur variable... du peuple, sont un handicap majeur à la sérénité, à la stabilité... du pouvoir qui, du reste, est en alerte permanente; la

contestation populaire sur fond de réclamation ou de revendication catégorielle étant possible à tout moment.

En l'absence de contrat social avec le peuple par le biais des urnes, l'amélioration des conditions de vie des populations, la réalisation du progrès économique et social bénéfique au pays constituent la condition sine-qua-non d'adhésion citoyenne et populaire aux idéaux du régime transitoire, le gage certain qui tisse les liens de proximité, de crédibilité, de fidélité, de complicité... entre les gouvernants du moment et les gouvernés.

De ce qui précède, il est manifeste et évident que le CNRD est encore sur la bonne trajectoire, même si, à sa décharge, il ne dispose pas de baguette magique, il devrait rapidement prendre des mesures idoines pour résoudre la question de l'envolée spectaculaire des prix sur le marché des denrées alimentaires, des produits pharmaceutiques, des produits de pêche... afin de bénéficier de l'adhésion totale du bas peuple qui tire le diable par la queue.

Manger, c'est le premier acte humain qui consacre la liberté, la dignité, qui assure la vie et pérennise l'humanité.

« Le ventre creux n'a point d'oreille », dit-on.

Paul Moussa Diawara
Membre fondateur du CRAS

Opinion

Le CNRD n'est-il pas loin d'organiser des élections ? (Par Ibrahima Chérif)



Il est très difficile de dire dès maintenant que l'histoire se répète dans la vie politique guinéenne ; nos observations et nos analyses doivent aller plus loin avant de se prononcer clairement sur un éventuel échec de cette transition en cours avec le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD). De toute évidence, il faut mentionner que toutes les transitions militaires en Guinée ont été un échec total malgré une manifestation de joie par la population assoiffée d'un changement meilleur. Cet espoir au désespoir a toujours été le schéma dont les guinéens ont tracé dans leur histoire de transition militaire. Et, à chaque fois qu'il y a eu un coup d'État en Guinée, le peuple s'est senti libérer d'un sentiment de vivre mieux, parce que les promesses tenues par la junte, rassurent et deviennent un plat très délicieux.

Ainsi, après le fameux coup d'État du 05 Septembre 2021, renversant le régime de monsieur Alpha Condé par le groupement des forces spéciales à sa tête Mamadi Doumbouya. Comme d'habitude, le même espoir a été ressenti au sein de la population guinéenne. Les premières déclarations de la junte militaire étaient pratiquement le résumé de l'aspiration des pauvres citoyens guinéens notamment la justice comme boussole, la lutte contre la corruption, les arrestations arbitraires, la gabegie financière, la lutte

contre la division des guinéens, etc... Ces mots et phrases suffisaient seulement pour donner une garantie à la démarche menée. Au fur et à mesure que les jours passaient, des réformes inimaginables étaient visibles comme par exemple la mise à la retraite d'un nombre record des fonctionnaires civils et militaires, le gel des comptes ou des avoirs, la récupération des biens de l'Etat, la mise en place d'un gouvernement civil et jeune et tant d'autres non cités ici.

Ensuite, plus de 4 mois de cela, l'allure d'une transition digne de nom est loin d'être au rendez-vous. Le CNRD a du mal à nous fixer une durée de la transition qui, étant un élément clé de toute transition politique. L'argumentation avancée d'attendre l'installation du Conseil National de la Transition (CNT) comme l'organe législatif (a du mal à être installé), un piège dont les hommes politiques n'ont pas vu venir. Il est très important de savoir que certains chantiers de réformes ne sont pas le travail d'un gouvernement de transition. Un gouvernement de transition est supposé mettre en place tous les mécanismes nécessaires pour organiser les élections transparentes et crédibles. Leur objectif n'est pas d'éliminer les uns contre les autres en réveillant les morts. Ce gouvernement de transition devrait se focaliser sur l'essentiel c'est-à-dire mettre en place toutes les conditions démocratiques permettant de passer le pouvoir

au civil ou à l'autorité légale et légitime.

Par conséquent, le CNRD dans sa démarche de tous les jours, est loin d'atteindre cet objectif, ils goûtent toutes les sauces de la Guinée. A ce stade, certains chantiers de réformes que le CNRD se mêle sont des comportements populistes pour draguer un peuple manipulable et détourner nos intentions sur les élections puis sur le chronogramme de la transition. Ils nous parlent tantôt des audits et de la refondation. Alors que, la question principale comment mener cette transition vers des élections crédibles et transparentes ne font aucun cas le sujet du jour. Si hier un va tomber, aujourd'hui c'est tout le monde qui va tomber. Donc, s'il n'y a pas une force légale pour stopper cet élan par ce gouvernement de transition, notre pays risque de se plonger encore dans une nouvelle crise douloureuse. Un gouvernement de transition doit connaître son objectif réel, sinon il serait difficile de se débarrasser du miel du pouvoir. Le scénario malien n'est pas à écarter en Guinée par rapport à la situation actuelle.

Dans la plupart des cas en Afrique, les pouvoirs militaires n'ont aucune orientation politique et de développement, ils cherchent toujours à se légitimer à travers des actes populistes afin de prendre du goût au pouvoir. Une douce musique qui attire ses victimes, il faut qu'on oriente/guide ce CNRD avant que ça ne soit trop tard. Le rythme de la Guinée dans ce contexte actuel, la force est de reconnaître que cette transition militaire est loin d'organiser les élections au moment opportun. Tous les acteurs sociopolitiques ont peur d'affronter l'abeille, chacun a perdu sa langue. Notre politique est une simple chaîne alimentaire; la même réalité et le même résultat.

IBRAHIMA CHERIF

**Doctorant/ Sciences
Politiques et
Administration Publique/
Turquie**

**Email:
ibrahimacherif88@gmail.com**

Mohamed Béavogui

« Nous avons créé une commission électorale qui n'a jamais été transparente... »

Dans une interview accordée au journal français "Le Monde", le premier ministre a rappelé qu'« une Guinée nouvelle, ce n'est pas seulement une Guinée avec des élections ». A en croire, Mohamed Béavogui la Commission électorale indépendante (CENI) a été une institution qui selon lui « n'a jamais été transparente ». C'est pourquoi désormais les élections seront confiées au ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation.



« Nous en sommes à la énième transition en Guinée. A chaque fois, l'objectif était d'organiser des élections en ne s'occupant que du volet politique. Résultat, nous avons créé une commission électorale qui n'a jamais été transparente et des élections frauduleuses. Cette feuille de route repose sur trois piliers. Le plus important est politique, mais ce n'est pas suffisant sans un bon système judiciaire, sans une bonne administration, sans une bonne gestion des ressources publiques et sans un minimum d'infrastructure pour nous permettre d'aller vers de bonnes élections », a-t-il indiqué.

Par ailleurs, Mohamed Béavogui regrette que ce soient les fonctionnaires de l'administration publique qui

sont les plus « riches ». C'est pourquoi, le chef du gouvernement guinéen souhaite que cela cesse. « Ce que nous proposons, ce n'est pas le ciel ! Par exemple, nous voulons un Conseil supérieur de la magistrature qui puisse conduire les réformes dans nos institutions judiciaires. Ce que nous demandons, c'est une administration qui pense à autre chose qu'à s'enrichir. En Guinée, les hommes les plus riches sont les fonctionnaires de l'Etat. Il nous faut des finances publiques correctement gérées. Qu'enfin ce pays profite de ses ressources. Autrement dit, une Guinée nouvelle, ce n'est pas seulement une Guinée avec des élections », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo

Billet

La poésie est, à mon avis, le genre littéraire qui remue le mieux le cœur et l'esprit du lecteur. En effet un seul poème nous apporte plus de lumière ou de sentiments que dix romans ou essais par exemple. Ceci explique sans doute pourquoi la poésie ne foisonne pas sous tous les cieux et dans tous les temps.

Walaoulou BILIVOGUI

Présidentielle française

Quand la question migratoire tourne à l'obsession

C'est désormais un thème récurrent des campagnes électorales dans l'Hexagone. Tous les candidats à la magistrature suprême s'en emparent, souvent dans un brouhaha où se mêlent question identitaire, place de l'islam, intégration ou assimilation... Des amalgames absurdes et dangereux.



Marine Le Pen, Éric Zemmour surtout, mais aussi Éric Ciotti, candidat malheureux à la primaire du parti Les Républicains, et sa challengeuse, Valérie Pécresse, désormais en lice pour l'élection présidentielle d'avril prochain... Depuis septembre dernier, pré-campagne oblige, tous parlent beaucoup d'immigration. En réalité, le sujet est installé au cœur de la vie politique française depuis longtemps.

Il est révolu le temps où Bernard Stasi, proche de Chirac, publiait *L'Immigration, une chance pour la France*

En 2002, le candidat d'extrême droite Jean-Marie

Le Pen était parvenu au deuxième tour en axant son discours sur l'immigration. Du côté de la droite républicaine, le propos a progressivement évolué, et il est révolu le temps où Bernard Stasi, proche de Chirac, pouvait publier *L'Immigration, une chance pour la France*. En 2007, Nicolas Sarkozy a ainsi réussi à se faire élire en mettant au premier plan de ses préoccupations l'immigration.

Aujourd'hui, d'après les sondages, si l'on additionne les voix de l'extrême droite et celles de la droite classique, on obtient un score global voisin de 60 % des suffrages pour tous les candidats à la présidence

qui font de l'immigration un thème de campagne essentiel.

Série de confusions

Pourtant, en 2003, après une vague de discours et d'actes anti-immigrés, Jacques Chirac avait tenté de changer le regard sur ce sujet, en décidant de créer la Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Il voulait ainsi qu'on explique les rôles joués par les immigrés dans la construction de la nation française. Et qu'on favorise autant que possible leur intégration.

Or, et c'est éloquent, il faudra attendre plus de dix ans pour que l'on assiste enfin, en 2014, sept ans

après son ouverture, à l'inauguration du Musée national de l'histoire de l'immigration, émanation de cette cité, par François Hollande. Nicolas Sarkozy a ignoré l'initiative, et même la gauche a mis du temps avant de la célébrer. Sans pour autant, et cela reste vrai jusqu'aujourd'hui, lui allouer des moyens dignes d'un musée national. Une illustration de la difficulté de la classe politique française à simplement assumer son histoire.

Quand on parle d'immigrés, on ne sait même plus de qui on parle

Depuis les attentats contre *Charlie Hebdo* et d'autres cibles, la manière d'aborder la question migratoire a changé. Tout ne tourne plus autour de la figure de l'immigré en général : on se focalise sur l'immigration postcoloniale, celle du sud de la Méditerranée, maghrébine et africaine, et sur la question de l'islamisme, souvent confondu avec l'islam. Nouveau pas franchi avec Éric Zemmour, on évoque désormais régulièrement la question identitaire, de la civilisation, de la compatibilité des civilisations – entre celle de la chrétienté et celle de l'islam.

Ce déplacement du centre de gravité des discours a conduit à une série de confusions. Immigration, place de l'islam en France, intégration ou assimilation des immigrés... On mélange tout dans les débats politiques. Quand on parle d'immigrés, on ne sait même plus de qui on parle. De gens originaires des pays du Sud, mais qui sont Français souvent depuis plusieurs générations/ ? D'étrangers vivant en France depuis plus ou moins longtemps et de façon régulière ou irrégulière/ ?

Grande hypocrisie

Que pourrait-on souhaiter, sans illusion, pour que les débats ne dérivent pas

outrageusement/ ? D'abord, il faudrait entreprendre un travail de clarification, notamment sur les mots utilisés, pour que l'on sache de quoi on parle quand il est question d'immigration.

L'économie française a besoin des immigrés, elle serait paralysée s'ils s'en allaient tous subitement

Ensuite, plus personne d'audible ne le dit, à droite comme à gauche, et c'est pourtant essentiel, il faudrait affirmer avec force que, non seulement l'immigration zéro n'a pas de sens, mais aussi que la France ne saurait se passer, sur beaucoup de plans, des immigrés. Il y a une grande hypocrisie à cet égard. Tous les gens responsables savent bien que l'économie française, en particulier, a besoin des immigrés, qu'elle serait paralysée si, hypothèse absurde, les immigrés s'en allaient tous subitement.

Il y a donc une réalité sociale qu'il faut affronter, et plus personne, ou presque, ne semble avoir le courage de le faire. Il faudrait quand même se demander sérieusement pourquoi les immigrés quittent leur pays. On ne s'interroge pas assez sur le fonctionnement politique et économique des États dont sont originaires les immigrés. Or, sans cela, comment envisager une politique du pays d'accueil/ ? Comment définir, vis à vis des pays du Sud, des relations, des options d'investissement, des aides qui permettraient de mieux gérer la situation/ ?

Reste qu'il est bien difficile de savoir à quel point le thème de l'immigration, et de plus en plus celui de la place de l'islam, peut jouer un rôle majeur dans l'élection d'un candidat à la présidentielle. Il en est, et il en sera question tout le temps ces prochains mois. Rarement de façon sérieuse. Rien d'autre n'est certain.

Par Benjamin Stora
Historien

Football

Moriba Kourouma rejoint Valence en prêt



Le FC Valence a confirmé, le vendredi 28 janvier 2022, l'arrivée du jeune milieu de terrain Ilaix Moriba, en provenance du RB Leipzig.

Le footballeur guinéen pose ses valises du côté de Mestalla sous la forme d'un prêt courant jusqu'à la fin de la saison 2021-2022. La transaction conclue entre les deux équipes ne comprend pas d'option d'achat pour le footballeur de seulement 19 ans, peu utilisé par le club allemand depuis le début de cet exercice et désireux

d'obtenir un temps de jeu plus conséquent avec l'écurie ché.

Formé au FC Barcelone, avant son départ du club catalan pour Leipzig en août 2021 contre la somme de 16 millions d'euros, Ilaix Moriba n'a disputé que six matchs toutes compétitions confondues aux côtés des partenaires de Christopher Nkunku, pour seulement deux rencontres de Bundesliga.

Tidiane Diallo

Maladies tropicales négligées

Les succès méconnus de la recherche congolaise

Maladie du sommeil, cécité des rivières... Malgré leur journée mondiale, le 30 janvier, les MTN n'intéressent que trop peu la recherche. Pourtant, en RDC, des scientifiques développent des traitements révolutionnaires contre ces infections oubliées. Un travail remarquable, effectué dans d'âpres conditions, qui pourrait servir de modèle à tout le continent.



Peu de pays ont été aussi frappés par les maladies négligées que la République démocratique du Congo. Des vagues meurtrières de maladie du sommeil qui firent des centaines de milliers de morts au début du XXe siècle à la cécité des rivières qui rend des milliers de gens aveugles toujours aujourd'hui, le pays continue de payer un lourd tribut à ces affections pour lesquelles diagnostics, vaccins ou traitements n'existent souvent pas, ou ne sont pas adaptés – d'où leur nom de maladies tropicales négligées (MTN).

Pendant la période coloniale, l'exploitation sauvage du territoire a contribué à la propagation d'infections ravageuses. Aujourd'hui, la mise en place de programmes nationaux de lutte contre les MTN reste une tâche colossale, compliquée par la taille immense du pays, les difficultés d'accès à certaines régions, la fragilité du système de santé et les périodes d'instabilité récurrentes.

Il y a encore deux décennies, le seul traitement disponible contre la maladie du sommeil consistait en des injections d'un dérivé de l'arsenic qui tuaient un patient sur vingt

La maladie du sommeil illustre à la perfection cette longue histoire des maladies négligées en RD Congo. Aussi appelée trypanosomiase humaine africaine (THA), cette maladie épouvantable se transmet par une piqûre de la mouche tsé-tsé et cause de grave troubles neurologiques,

avant de provoquer la mort.

En dépit de plusieurs vagues effroyables au cours du XXe siècle, attisées par l'exploitation coloniale, les conflits et les déplacements de populations, très peu de recherches médicales avaient été menées : il y a encore deux décennies, le seul traitement disponible consistait en des injections d'un dérivé de l'arsenic qui tuaient un patient sur vingt. Mais l'extraordinaire détermination de chercheurs et de personnels de santé sur le terrain a permis de tout changer.

Des pilules accessibles à tous les patients

Tout a commencé en 2003, quand des scientifiques congolais, en partenariat avec l'initiative Médicaments contre les Maladies Négligées (DNDi) – une ONG de recherche médicale –, ont mis sur pied une série d'essais cliniques – aussi menés en Guinée et en République centrafricaine –, qui ont permis de développer des médicaments révolutionnaires contre la THA. Tout d'abord les formulations NECT, en 2009, suivies, en 2019, du fexinidazole, un comprimé capable de guérir tous les patients en dix jours, y compris ceux à un stade avancé de la maladie.

Avec les moyens du bord et des ressources limitées, les scientifiques du pays ont réussi à mettre sur pied des essais cliniques répondant aux standards internationaux les plus stricts

Ces simples pilules sont

désormais accessibles à tous les patients de la région, que ce soit en République Centrafricaine, en République du Congo, en Guinée, au Tchad et ailleurs.

Et les chercheurs travaillent à présent sur un médicament appelé « acoziborole » : une seule prise de ce comprimé, facile à transporter et à distribuer, suffira à guérir les patients, notamment dans les villages les plus difficiles d'accès. Pour la première fois de son histoire, la RDC peut envisager l'élimination pure et simple de la maladie. Encore mieux : à travers ces efforts, le pays s'est révélé être un formidable leader en matière d'innovation et de recherche médicale.

Dans un contexte régulier de crise, avec les moyens du bord et des ressources limitées, dans des zones reculées, des villages accessibles seulement en bateau ou au bout de pistes défoncées, ses scientifiques ont réussi à mettre sur pied des essais cliniques répondant aux standards internationaux les plus stricts. Des essais en tout point comparables à ceux menés dans les pays à hauts revenus. L'année dernière, le fexinidazole a d'ailleurs été enregistré par l'agence américaine du médicament, la FDA.

L'onchocercose, 217 millions de personnes à risque en Afrique

Ces chercheurs, médecins et techniciens de laboratoires congolais ont ainsi développé des compétences précieuses, qui ont permis de mettre au point des pratiques cliniques adaptées à leur environnement et qui ont sauvé d'innombrables vies. Et ils continuent de le faire.

Leur expérience est aujourd'hui mise à profit dans le cadre d'essais cliniques visant à développer des médicaments contre l'onchocercose. Aussi appelée « cécité des rivières », cette maladie négligée est causée par des vers, des parasites qui se transmettent par les piqûres de la mouche noire qui vit le long des cours d'eau. Ces parasites se reproduisent dans le corps des

personnes infectées, provoquant d'épouvantables démangeaisons et de graves lésions cutanées, avant de rendre aveugle.

Cela a beau être la deuxième cause de cécité d'origine infectieuse dans le monde, il n'existe pourtant toujours aucun médicament capable de tuer les vers adultes. La seule parade existante consiste en des distributions massives d'ivermectine, un médicament qui ne tue que les vers juvéniles, et qui doit donc être administré fréquemment, au travers de campagnes massives de prévention. Un traitement capable de guérir les patients déjà infectés est donc urgent, et les essais cliniques qui ont débuté en RDC sont un grand motif d'espoir pour les 217 millions de personnes à risque sur le continent africain. L'un des sites où ces essais ont lieu a d'ailleurs été mis sur pied, à l'origine, pour des études sur la maladie du sommeil.

Laboratoire d'innovation médicale

À l'approche du sommet des chefs d'État africains de Kigali, qui est prévu cette année et qui aura pour sujet les maladies négligées, l'exemple congolais pourrait servir de modèle pour d'autres pays du continent, eux aussi aux prises avec ces problèmes. La clé du succès local ? Les partenariats. Les scientifiques de RDC n'ont pas travaillé seuls. Ils ont noué des relations étroites avec des médecins d'autres pays, des bailleurs de fonds, des industriels et des organisations internationales. Ils ont aussi bénéficié du soutien fort de leur gouvernement. Et ont établi un

large réseau régional de chercheurs – c'est d'ailleurs ce réseau qui a permis de mettre sur pied Anticov, le plus grand essai clinique en Afrique pour identifier des traitements précoces contre le Covid-19.

Il y a urgence: 1,7 milliards de personnes dans le monde sont affectées par les maladies négligées, selon l'OMS

Nous voulons tirer les leçons de ces expériences, pour que la République démocratique du Congo puisse devenir un laboratoire d'innovation médicale pour toutes les MTN sur le continent. Il y a urgence: 1,7 milliards de personnes dans le monde sont affectées par les maladies négligées, selon l'Organisation mondiale de la santé. Ces maladies frappent de façon disproportionnée les communautés déjà les plus défavorisées, alimentant ainsi un cycle vicieux de la pauvreté. Trouver des médicaments contre les MTN, c'est participer au mieux-être économique et social de tout un pays.

La République Démocratique du Congo doit donc perdurer sur cette voie. Elle doit faire preuve de leadership et, en coopération avec ses partenaires et ses voisins, continuer de mettre l'innovation médicale au cœur des solutions aux défis de santé du continent africain.

Par Chirac Bulanga

Directeur du bureau régional en République démocratique du Congo (RDC) de la fondation de recherche médicale initiative Médicaments contre les Maladies Négligées (DNDi).

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Sénégal

Fausse discorde autour de l'homosexualité

Le collectif sénégalais « And samm jikko yi » égratigne le président Macky Sall sur la pénalisation des relations homosexuelles. Tous deux défendent pourtant peu ou prou la même ligne.

Lorsqu'il s'agit d'exprimer publiquement sa position sur les relations homosexuelles, Macky Sall a de la suite dans les idées. Ce 27 janvier, devant l'association des imams et oulémas du Sénégal, le chef de l'État scandait : « Tant que je serai à la tête du pays, l'homosexualité ne sera pas dépénalisée au Sénégal. » Une position qu'il a, dans la foulée, rappelé avoir affirmée « lors de rencontres internationales à Dakar et à l'extérieur », notamment devant le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, ou la tribune de l'Union européenne. Il s'était même « payé » l'icône Barack Obama sur ce thème, en 2013 à Dakar. Alors que le président américain jugeait que le mariage homosexuel était cohérent avec « le précepte de base que nous sommes tous égaux devant la loi », Macky Sall avait étrangement convoqué le débat sur la peine de mort



pour renvoyer l'Américain dans les cordes. « Cela ne veut pas dire que nous sommes homophobes », avait-il précisé.

Quel procès d'intention « And samm jikko yi » intente-t-il alors au chef de l'État sénégalais ? Composé de religieux musulmans, ce collectif pour la « préservation des valeurs » a dénoncé son intervention devant les théologiens et guides. Reprocherait-il

moins au président sa position sur les actes caractérisés par la loi comme « contre-nature » que le simple fait d'avoir abordé la question ? À noter : la passe d'armes a lieu quelques semaines après le blocage, par le bureau de l'Assemblée nationale, d'un projet de loi visant à durcir les sanctions prévues par la loi contre l'homosexualité.

Tentatives d'«

intoxication ?

Selon la loi en vigueur, gays et lesbiennes sont passibles de peines de prison allant de un à cinq ans et d'une amende de 100 000 à 1 500 000 F CFA (de 152 à 2 287 euros environ). La proposition de loi rejetée le 7 janvier prévoyait dix ans de prison ferme et une amende de 1 à 5 millions de F CFA pour les personnes reconnues coupables de « lesbianisme, bisexualité,

transsexualité, intersexualité, zoophilie, nécrophilie et autres pratiques assimilées ». Les tenants d'une répression plus sévère de pratiques « corruptrices de mœurs » imaginent-ils un calendrier inavoué du pouvoir ?

Aux dires d'« And samm jikko yi », les imams et oulémas invités par Macky Sall ne « connaissent absolument rien » à ces questions et jouent « un double jeu ». Tendances complotistes ? Frustration de ne pas être invité au palais ? Concurrence à l'intérieur de la communauté musulmane ? Manifestement agacé par des tentatives d'« intoxication [...] à la veille des élections », le chef d'État a catégoriquement conclu que « le débat de l'homosexualité ne devait plus exister au Sénégal ».

Par Damien Glez
Dessinateur et
éditorialiste franco-
burkinabè.

Docteure, j'ai eu du sang dans les selles



Mathilde, 58 ans, pense qu'elle a saigné par l'anus. Très inquiète, elle se précipite chez le médecin. Le diagnostic de la Dre Dominique Pierrat, médecin conseil de Top santé.

Mathilde : Merci Docteur, de me recevoir aujourd'hui, je ne voulais pas tarder à vous consulter...

Dre Pierrat : Qu'est-ce qu'il vous arrive pour que vous soyez aussi inquiète ?

Mathilde : Cela fait deux fois que je constate qu'il y a

du sang dans mes selles et en effet, ça m'inquiète beaucoup !

Dre Pierrat : Êtes-vous bien sûre que ce n'est pas du sang d'origine vaginale ?

Mathilde : Oh oui, Docteur, je suis ménopausée depuis deux ans.

Dre Pierrat : Oui, mais une femme peut avoir un saignement vaginal qui n'est pas causé par des règles. On recherche alors une pathologie gynécologique.

Mathilde : Non, les deux

fois, c'était en allant à la selle, j'en suis sûre.

Dre Pierrat : Avez-vous retrouvé du sang dans les toilettes, sur le papier d'essuyage, sur vos vêtements ?

Mathilde : C'était rouge sur le papier toilette.

Dre Pierrat : Ce rouge, il était plutôt vif ou plutôt foncé ?

Mathilde : Bien rouge, c'est pour cela que c'était évident.

Dre Pierrat : Dans ce cas, c'est rassurant, cela signifie que le sang vient d'un souci local.

Mathilde : Sinon, ce serait le signe d'un cancer, c'est ça ?

Dre Pierrat : Pas forcément, mais c'est vrai qu'après 50 ans, un saignement inexplicable nécessite une exploration.

Mathilde : Mais une cause locale, qu'est-ce que ça peut être ?

Dre Pierrat : Le plus souvent, c'est une histoire d'hémorroïdes. Vous en avez déjà eu ?

Mathilde : Oui, j'avais été

très embêtée juste après la naissance de mon fils. Mais depuis, plus vraiment.

Dre Pierrat : Avez-vous tendance à être constipée ?

Mathilde : Disons que depuis la ménopause, cela m'arrive de nouveau. Mon transit est devenu nettement plus paresseux.

Dre Pierrat : Vous allez passer sur la table d'examen, on va regarder... C'est bien ça. Je sens à la palpation un petit paquet hémorroïdaire qui peut tout à fait saigner lors du passage d'une selle un peu dure. Je vais vous prescrire de quoi calmer tout cela.

Mathilde : Vous allez me conseiller une crème ?

Dre Pierrat : Tout à fait. Mais il faut aussi s'occuper de votre constipation. Dans un premier temps, je vous conseille de boire davantage et de prévoir deux ou trois pruneaux au menu du petit déjeuner. Si cela ne suffit pas, on en reparle une autre fois. Et si vous saignez à nouveau, vous revenez aussi...

Mathilde : Oh, vous pouvez compter sur moi...

Dre Pierrat : Enfin, un dernier petit conseil : après chaque selle, faites bien attention de ne pas vous irriter avec le papier toilette. D'ailleurs, lorsque c'est possible, il vaut mieux aller à la selle le matin après le petit déjeuner mais avant la douche : cela permet d'assurer une bonne hygiène en douceur. Ce qu'il faut savoir sur la rectorragie, ou saignement par l'anus

Un saignement par l'anus témoigne le plus souvent de la présence d'hémorroïdes ou d'une irritation anale (fissure). La prise de médicaments qui favorisent les saignements, comme les anticoagulants ou les anti-inflammatoires, peut aussi l'expliquer.

En l'absence de cause évidente, la recherche d'un polype ou d'un cancer débutant est souvent justifiée après 50 ans.

In Topsante

Santé... Santé... Santé...

Variant Omicron : symptômes les plus fréquents, incubation, durée (suite et fin)

Omicron donne lieu à des symptômes généralement bénins, avec moins d'hospitalisations. Trois fois plus contagieux que Delta, il pourrait toutefois mathématiquement saturer l'hôpital. En Europe, il pourrait toucher une personne sur deux d'ici mars selon l'OMS.

L'organisation souligne par ailleurs que des preuves préliminaires suggèrent qu'il peut y avoir un risque accru de réinfection avec Omicron (c'est-à-dire que les personnes qui ont déjà eu le Covid pourraient être réinfectées plus facilement avec Omicron), par rapport à d'autres variantes préoccupantes, même si les informations sont limitées.

Les vaccins sont-ils efficaces contre Omicron ?

D'après Santé Publique France, la protection induite par une précédente infection ou par une vaccination deux doses est fortement diminuée contre Omicron par rapport aux autres variants. En revanche, la protection semble être conservée, bien qu'à des niveaux moindres que pour les autres variants, chez les personnes vaccinées avec un schéma complet et un rappel et celles ayant à la fois été précédemment infectées et vaccinées avec un schéma

complet.

«Vous pouvez attraper le Covid19 après avoir reçu trois doses de vaccin, mais votre risque d'être hospitalisé est au moins divisé par dix par rapport à un non-vacciné ou à quelqu'un qui ne le serait que partiellement», a expliqué Olivier Véran.

Le directeur de l'OMS Europe, Hans Kluge, explique par ailleurs ce 11 janvier lors d'un point presse, que ce variant présente des mutations «lui permettant d'adhérer plus facilement aux cellules humaines et pouvant infecter même les personnes qui ont été préalablement infectées ou vaccinées».

>> L'UK Health Security Agency (UKHSA) a rapporté vendredi 31 décembre les résultats d'une étude sur l'efficacité des vaccins contre le risque d'hospitalisation. Bonne nouvelle, une personne symptomatique après avoir été contaminée par le variant

Omicron a 68 % de risque en moins d'être hospitalisée si elle a reçu trois doses de vaccin par rapport à une personne non vaccinée.

La protection contre le risque d'infection semble diminuer, selon cette même étude, dès le premier mois, passant de 70 % à 45 % au bout de deux mois après une dose de rappel Pfizer. En revanche, l'efficacité contre les formes graves semble maintenue dans le temps après la 3e dose >>

On dispose aussi des résultats de l'étude sud-africaine menée en vie réelle entre novembre et décembre par Discovery Health, première assurance maladie privée du pays.

Que faut-il retenir ?

· La vaccination (double dose) continue de fournir une protection significative de tomber gravement malade du Covid, même si cette protection est réduite à 70%, versus 93% avec le variant Delta. A noter que l'efficacité de la double dose est moindre quand on avance en âge en raison d'une immunité

naturelle moins efficace. Ainsi, l'efficacité varie de 59 % chez les 70-79 ans à 92 % chez les 18-29 ans.

· La vaccination contre les infections est réduite à 33%.

· Le risque de réinfection est augmenté.

· La gravité des cas est 25 % inférieure à celle de la première vague.

Cette étude n'avait pas pu étudier l'impact de la dose de rappel car la campagne de rappel n'avait pas encore débuté en Afrique du Sud

En attendant, les laboratoires s'activent pour analyser ce nouveau variant susceptible de rendre moins efficaces leurs vaccins. Pfizer se dit prêt à développer une nouvelle version de son vaccin si nécessaire. «Nous avons pris des mesures il y a des mois pour pouvoir adapter le vaccin à ARNm dans les 6 semaines et expédier les premiers lots dans les 100 jours en cas de variant qui échappe à l'immunité», a indiqué le porte-parole de Pfizer. Son concurrent Moderna

promet également de développer rapidement un candidat vaccin pour une dose de rappel spécifique au variant Omicron». Les tests de dépistage permettent-ils d'identifier Omicron ?

Oui, affirme l'OMS, «les tests PCR largement utilisés continuent de détecter les infections, y compris les infections par Omicron».

Qu'en est-il des tests antigéniques ? Des données préliminaires de la FDA du 28 décembre 2021 (Food and Drug Administration) suggèrent que les tests antigéniques permettent de détecter le variant Omicron, mais «leur sensibilité peut être réduite». En clair, des personnes qui utilisent un test rapide en pharmacie ou sous forme d'autotest à leur domicile pourraient avoir un résultat faussement négatif, alors qu'elles seraient infectées par le variant Omicron.

Top santé

Obésité

Perdre du poids réduit aussi le risque de développer un cancer du côlon

Les personnes en surpoids ou obèses qui perdent du poids réduisent le risque de souffrir d'adénomes colorectaux, des tumeurs bénignes qui peuvent provoquer un cancer du côlon.

Plusieurs études ont montré que l'obésité et le surpoids favorisent le risque de cancer colorectal. Une nouvelle étude de l'école de médecine de l'université du Maryland (Etats-Unis) montre que les adultes qui souffrent d'obésité et qui perdent du poids, sont en meilleure santé physique, mais qu'ils diminuent également le risque d'adénome colorectal, une tumeur bénigne qui peut parfois donner naissance à un cancer du côlon.

Pour cette étude, les chercheurs ont évalué les résultats d'une perte de poids chez des patients à différentes périodes de l'âge adulte (au tout début, au milieu et à la fin). Leurs conclusions indiquent que «la perte de poids à l'âge adulte est associée à un risque réduit d'adénome, en particulier chez les personnes en surpoids ou obèses, tandis qu'une prise de poids supérieure à 3 kg/5 ans augmente le risque. Les résultats soulignent l'importance du maintien d'un poids santé tout au long de l'âge



adulte dans la prévention de l'adénome colorectal».

Cancer colorectal : êtes-vous une personne à risque ?

Pour le dépistage, les médecins classent leurs patients en trois catégories : les patients à risque moyen (environ 80% des cas de cancer), les patients à risque

élevé (15 à 20% des cas de cancer) et les patients à risque très élevé (entre 1 et 3% des cas).

>> **Un patient à risque moyen** est une personne âgée de 50 à 74 ans, sans histoire familiale ni antécédent personnel de cancer colorectal ou d'adénome (une tumeur bénigne) et ne

présentant pas de symptôme évocateur. Dans ce cas, dans le cadre d'un programme de dépistage, le médecin va proposer de réaliser un test immunologique (c'est rapide et sans douleur) éventuellement suivi d'une coloscopie cas de réaction positive à ce test.

>> **Un patient à risque élevé** est une personne :

· qui a eu un cancer colorectal ou un adénome,

· dont un parent au premier degré (père, mère, frère, sœur, enfant) a été atteint d'un cancer colorectal avant 65 ans ou dont les deux parents ont été atteints d'un cancer du côlon, quel que soit leur âge,

· atteinte d'une maladie inflammatoire chronique de l'intestin (MICI), étendue au moment du diagnostic et évoluant depuis plus de 20 ans.

Les patients à risque élevé présentent 4 à 10 fois plus de risques de développer un cancer colorectal. La méthode de dépistage préconisée dans leur

cas est la coloscopie, dont le rythme de répétition sera déterminé par le gastroentérologue.

>> **Un patient à risque très élevé** est une personne :

· qui appartient à une famille atteinte de polyposse adénomateuse familiale (PAF), une maladie caractérisée par la présence de nombreux adénomes dans le tube digestif

· membre d'une famille présentant des cas de cancer colorectal héréditaire non polyposique, également appelé **syndrome de Lynch**. Dans ce cas, le médecin vous dirigera vers une consultation spécialisée d'onco-génétique et le l'exploration du côlon se fera par une coloscopie utilisant un colorant (chromo-coloscopie) pour améliorer la visibilité des adénomes.

Source : Weight Change and Incident Distal Colorectal Adenoma Risk in the PLCO Cancer Screening Trial, Cancer spectrum, février 2022

Guinée

Des leaders politiques cités dans un rapport d'audit «accablant»

Déterminé à moraliser la gestion publique et à mettre fin à l'impunité des crimes économiques, le CNRD (comité national du rassemblement pour le développement) a mis en place une juridiction dénommée Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF). Plusieurs dossiers ont déjà été transmis à cette Cour, installée il y a moins d'une semaine.



Parmi les premiers dossiers sur la table de cette juridiction spéciale, il y a les rapports d'audits de 2010. Africaguinee.com les a épluchés. Dans cette parution d'une série, nous avons feuilleté le rapport d'audit du « Projet de relance de la filière coton de Guinée (PRFCG) ». Que dit ce rapport ? Qui est cité ? Quelles sont ces conclusions ? Des montants ont-ils été détournés ? A hauteur de combien ? Explication.

Du contexte

A la mort du président Lansana Conté en 2008, le CNDD (conseil national pour la démocratie et le développement) dirigé par le capitaine Dadis prend le pouvoir et engage des audits. Parmi les dossiers, le **Projet de relance de la filière coton de Guinée**.

C'est ainsi, en exécution de la mission d'audit des comptes et des procédures du **Projet de relance de la filière coton de Guinée** que le **Comité d'audit et de surveillance des secteurs stratégiques de l'économie (CASSSE)** entame son travail. Pour le cas spécifique du **Projet coton**, le travail a consisté, entre autres :

- 1) Faire la situation des fonds reçus dans le cadre de l'exécution du budget adopté le 10 mai 2007
- 2) Procéder au contrôle et à la vérification de toutes les dépenses engagées dans le cadre de la campagne agricole 2007/2008 dite **Campagne de sauvetage** afin de s'assurer :
- 3) -de leur conformité par rapport aux différents postes budgétaires adoptés en mai 2007,
- 4) -de leur régularité et de leur sincérité,
- 5) -de l'opportunité même du projet par rapport à la période du lancement de la campagne agricole
- 6) 3) Procéder à la revue et à

l'analyse du contrat de fournitures d'intrants conclu entre le PRFCG et INTRAKAM représenté par son PDG Dr Adam Kamara afin de s'assurer :

- 7) -du respect des procédures de passation des marchés,
- 8) -du respect des termes du contrat par chacune des parties.
- 9) 4) Procéder à l'évaluation du montant compromis et consécutif à l'exécution des dépenses couvertes par le budget;
- 10) 5) Situer les responsabilités individuelles et collectives au cas où des malversations seraient avérées.

11) De la genèse du projet de relance de la filière cotonnière

12) La genèse de ce dossier remonte en 2007. Lansana Kouyata était alors Premier ministre. Dans le cadre de la campagne agricole 2007/2008 dite **Campagne de sauvetage**, le gouvernement initie le **Projet de relance de la filière coton de Guinée** régi par l'**Arrêté N°1455/MAE/CAB/DRH** du 16 mai 2007. Un contrat de **7 milliards 528 millions 500 mille Gnf** est signé le PRFCG et la société **INTRAKAM Afrique (IKAF SA)** pour la fourniture d'intrants agricoles dont des semences, herbicides, insecticides, engrais, appareils de traitement.

13) La lettre de Lansana Kouyaté

14) Dans un courrier adressé au ministre des Travaux publics, Lansana Kouyaté, Premier ministre d'alors, instruit celui-ci de «mettre à la disposition du ministère de l'Agriculture, de l'élevage, de l'environnement, des eaux et forêts une subvention de 300 millions Gnf en vue du lancement de la campagne cotonnière 2007-2008 en Haute Guinée, à Gaoual et Koundara». Lequel montant, ajoute-t-il, sera remboursé après le décaissement de la subvention accordée par l'État au PRFCG.

15) Dans un autre courrier daté du 27 novembre 2007, le ministre de l'Économie, des finances et du plan, Ousmane Doré actuel leader du parti MND, fait parvenir les ordres des virements N°2007-5147 à 5154, émis pour la somme de 3 milliards 137 millions 020 mille 500 Gnf au titre des dépenses de fonctionnement du PRFCG.

16) De l'analyse des auditeurs, les termes de procédure de passation de marché n'ont pas été respectés. «Ce contrat signé entre la société INTRAKAM et le PRFCG est un contrat de gré à gré ce qui signifie qu'il n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres ni d'une consultation restreinte», a indiqué les auditeurs.

17) Si le PRFCG motive cette passation sans appel d'offres par l'urgence, les auditeurs ont estimé qu'au vu de toutes **les inexactitudes et incohérences constatées**, ce contrat aurait dû respecter les normes relatives aux appels d'offres qui auraient permis au Projet de bénéficier de meilleures conditions de prix et de qualité des intrants, mais aussi une plus grande possibilité de bonne exécution du contrat.

18) Le contrat en son article XIV stipule : «Le présent contrat (...) ne deviendra effectif et exécutoire qu'après son approbation par le ministre de l'Économie, des finances et du plan». Mais les auditeurs constatent que M. Ousmane Doré n'a pas signé le contrat, et ce, jusqu'à son exécution au 5/11/2007 qui est la date du PV de réception des intrants.

19) « Nous avons constaté que c'est après l'exécution du contrat que le ministre de l'agriculture a envoyé la lettre Numéro 18 08 MA EEF/CAB/2007 daté du 15/11/2007, au ministre des finances pour approbation dudit contrat alors que le procès-verbal de réception et la facture du contrat datent du 05/11/2007 », renseigne le rapport.

20) Plus loin, il précise que c'est ce qui a poussé la Direction nationale des marchés publics conseiller technique du ministre des Finances en la matière «à réserver une fin de non-recevoir» à ce dossier.

21) Un dépassement de 2 milliards 099 millions 990 mille 919 Gnf

22) «Il est à rappeler que jusqu'à la fin de la campagne, objet du contrat entre le gouvernement et le fournisseur des intrants agricoles, devenu par la suite l'opérateur, le contrat de fournitures n'a jamais été approuvé par le ministre de l'Économie, des finances et du plan. Ce même ministre, M. Ousmane Doré, a ordonné les paiements de toutes les factures par cautionnement d'avance de fonds adressé à la First international bank en date du 13 juillet 2007 [**Le contrat de caution d'avance de fonds s'élève à 3 milliards Gnf**].

23) Nous avons constaté le non-respect des délais, prix et qualités de

produits livrés. En outre, nous avons reconstitué le montant émis au nom de INTRAKAM par le PRFCG, nous constatons un dépassement de **2 milliards 099 millions 990 mille 919 Gnf** entre le montant total du contrat PRFCG/INTRAKAM et le montant total viré à INTRAKAM», révèlent les auditeurs dans leur rapport

24) De l'achat des biens

25) «Nous avons constaté un manquement aux procédures d'acquisition des biens et services (tel que la consultation de plusieurs fournisseurs, l'émission de bon de commande, de bon de livraison ou de PV de réception) de manière à remettre en cause la transparence, la régularité et la sincérité des transactions relatives à l'acquisition d'immobilisations pour un montant total de **598 millions 697 mille 740 Gnf**. Nous n'avons pas obtenu l'état exhaustif des immobilisations. D'après le chef comptable, seulement **589 millions 697 mille 740** ont servi à l'achat d'immobilisations.

26) Selon nos investigations au niveau de la chaîne des dépenses (ministère de l'Économie et des finances), les montants alloués pour les immobilisations corporelles (matériels techniques, matériel informatique, véhicules et engins) s'élèvent à **2 milliards 567 millions Gnf** soit un écart de **1 milliard 977 millions 302 mille 260 Gnf**. Nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'existence physique de ces immobilisations vues que nous n'avons pas pu procéder à leur inventaire. Nous précisons également que nous n'avons obtenu aucun PV d'inventaire», indique le rapport.

27) Surfacturation

28) S'agissant des **dépenses de fonctionnement**, le rapport d'audit souligne que la majeure partie des dépenses du PRFCG ont été effectuées dans le cadre du contrat passé avec INTRAKAM. «Nous avons obtenu les factures de INTRAKAM, mais en considération de toutes les anomalies sur ce contrat et au vu de la surfacturation évidente, constatée, nous ne pouvons pas certifier la sincérité et l'exactitude s'élevant à **11 milliards 394 millions 098 mille 638**. (...) Nous avons constaté un écart inexplicable de 2 milliards 297 millions 633 mille 308 Gnf entre les ressources et les emplois effectifs du projet. Cet écart correspond à des sorties de fonds réels non affectés à une ligne de dépense», précise-t-on.

Abdoul Malick Diallo

Transition

Le Colonel Doumbouya dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit (TMB)



La parole donnée est sacrée ! Comme il l'avait annoncé en fin d'année, le colonel Mamadi Doumbouya, à travers un geste d'une grande portée humanitaire et en accord avec la CEDEAO, a consenti à ce que l'ancien chef de l'Etat, Alpha Condé, s'envole vers les Émirats arabes unis pour des raisons de santé. Rien de surprenant à cela. Depuis son avènement au sommet de l'Etat

guinéen, à la date désormais historique du 5 septembre 2021, un constat s'impose : le Colonel Mamadi Doumbouya dit ce qu'il fait, et fait ce qu'il dit. Il ne faut pas chercher ailleurs l'impressionnant crédit dont jouit le Président du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) auprès des populations guinéennes, qui voient en lui l'homme par lequel viendra le salut.

Une responsabilité qu'il entend assumer dans toute sa plénitude, avant de clore la présente transition, en passant le témoin au terme d'un programme de refondation de l'Etat et à la suite de l'organisation d'élections libres, crédibles, équitables et inclusives.

Dans son adresse à la Nation, le 31 décembre dernier, il a tenu à préciser, une nouvelle fois, qu'il n'est candidat à rien. Par conséquent, il n'a nullement l'intention de rester au pouvoir plus longtemps que nécessaire.

En se fondant sur ce qu'il a montré jusqu'à présent, on ne peut que lui faire confiance. Lui attribuer la moindre arrière-pensée, ou l'accuser de manœuvres dilatoires visant à retarder la mise en place du Conseil National de Transition (CNT), ne relèverait que de la mauvaise foi ou d'un manque de discernement.

Que n'aura-t-on pas entendu, s'il avait fait fi de son souci de laisser librement la classe politique choisir, en toute responsabilité, ses représentants, et avait décidé, par le biais du ministère de tutelle, d'élaguer dans les listes pléthoriques fournies par les uns et les autres ?

Ne vient-il pas encore de mettre les différents acteurs face à leurs responsabilités, en les exhortant, au-delà des antagonismes, de s'entendre sur une liste pour ne pas « prendre en otage » la transition ?

La durée de la transition sera déterminée par le CNT, où se retrouvent les forces vives du pays, en fonction des contraintes et objectifs liés au chantier ouvert de la refondation de l'Etat, ainsi que du processus électoral pour un retour à l'ordre constitutionnel.

De toutes les façons, qu'on ne s'y méprenne pas. Penser que l'on peut mettre sous pression le Colonel Mamadi Doumbouya, au point de le détourner de sa mission, celle pour l'accomplissement de laquelle il était prêt au sacrifice ultime, n'est que pure fantasmagorie.

Une fois que le job est fait, le soldat quittera la scène publique, le cœur léger, pour retourner à la caserne et rester au service de la Patrie.

TMB

Guinée

Moussa Dadis Camara, libre en toute impunité

L'ex-chef de la junte militaire a effectué un court séjour au pays, alors qu'il est toujours sous le coup d'un mandat d'arrêt. Preuve que seule une aide internationale pourrait permettre à la justice guinéenne de juger les responsables des crimes du 28 septembre 2009.

Le 22 décembre 2021, le capitaine Moussa Dadis Camara était de retour en Guinée. «/ Dadis/ », comme l'appellent les Guinéens, est revenu au pays après plus de douze ans d'absence. En décembre 2009, le chef de la junte alors au pouvoir, le Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD), quittait la Guinée dans un avion médicalisé en direction du Maroc. Il venait de recevoir une balle dans la tête tirée par son aide de camp et adjoint, le lieutenant Aboubacar Sidiki/ Diakité, dit «/ Toumba/ ».

À peine arrivé à Conakry, Dadis a été reçu par le colonel Mamady Doumbouya à la présidence. Un geste apprécié par celui qui rêve, après un long exil au Maroc puis au Burkina Faso, d'une réhabilitation. La rencontre a aussi été l'occasion pour le colonel Doumbouya, nouveau maître des lieux après un coup d'État réussi le 5 septembre 2021, de montrer que, à la différence d'Alpha Condé, il sait dialoguer avec tous et œuvrer à la réconciliation des Guinéens. Mais le séjour guinéen de Dadis s'est achevé avant même la fin de l'année par un retour précipité à Ouagadougou. Une tournée en Guinée forestière était pourtant prévue. Elle a été annulée, sans doute sur les conseils de ses avocats. Car son retour au pays n'a pas

plu à tous, et surtout pas aux victimes du stade du 28-Septembre, qui envisageaient de saisir la justice pour demander son incarcération.

Rappelons que, le 28 septembre 2009, un meeting de l'opposition a tourné au massacre dans la capitale guinéenne. Alors qu'une foule d'opposants s'était réunie dans le stade pour manifester contre la candidature à l'élection présidentielle de Dadis, les forces de sécurité qu'il dirigeait avaient réprimé brutalement le rassemblement.

Au cours de ces événements, au moins 156 personnes ont été tuées, 109 femmes ont été victimes de viols et d'autres violences sexuelles, y compris de mutilations sexuelles, tandis que des centaines de personnes ont subi des actes de torture ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Pendant plusieurs jours, des arrestations et des détentions arbitraires ainsi que des actes de pillage ont également été pratiqués.

Un procès toujours attendu

Qui sont les auteurs de ces violations/ ?/ Une enquête pénale a été ouverte et conduite par trois juges d'instruction guinéens entre 2012 et 2017. Au total, treize personnes ont été mises en examen et renvoyées devant le tribunal criminel de Dixinn. Selon l'ordonnance des juges, elles sont renvoyées pour des faits d'assassinats, meurtres, coups et blessures volontaires, viols et autres violences sexuelles, pillages, séquestrations et actes de torture. La procédure a été validée par la Cour suprême en 2019, mais depuis, le procès est toujours attendu... sans doute faute d'instructions claires de la

part des autorités politiques, dans un pays peu connu pour l'indépendance de sa magistrature.

N'est-il pas urgent qu'un juge décide si Dadis Camara doit rester libre ou non avant son procès/ ?

On trouve Dadis dans la liste des treize prévenus, mais aussi plusieurs de ses ministres ainsi que des membres de son entourage et de la garde présidentielle. Certains (les colonels Claude Pivi ou Moussa Tiegboro Camara) ont évité la prison du fait du soutien qu'Alpha Condé leur apportait. Mais nombre d'entre eux sont en détention pour ces faits, et ce, depuis plusieurs années. Tel est le cas du lieutenant Toumba et du sous-lieutenant Marcel Guilavogui, chef adjoint de la garde présidentielle. Sont également détenus l'adjudant Cécé Raphaël Haba, garde du corps de Dadis, le sergent Paul Mansa Guilavogui et les gendarmes Mamadou Aliou Keita, Alpha Amadou Baldé et Ibrahima Camara. Pourquoi leur chef est-il libre et peut-il passer les frontières ? Un mandat d'arrêt avait été émis contre Dadis par les juges d'instruction/ : est-il toujours en vigueur/ ? Si oui, pourquoi n'a-t-il pas été exécuté/ ? N'est-il pas urgent qu'un juge décide si Dadis doit rester libre ou non avant son procès/ ? L'intéressé encourt la réclusion criminelle à perpétuité et sa responsabilité pénale ne fait guère de doute.

Une justice en piteux état

À Conakry, parmi les victimes et les associations de défense des droits humains, personne ne comprend pourquoi les subordonnés de Dadis,

exécutants de ses basses œuvres, sont emprisonnés à la maison centrale, alors que le premier responsable demeure libre et voyage à sa guise. Peut-on encore espérer une réaction des autorités judiciaires ?

Les quelques tentatives d'affirmation d'indépendance de la justice sont invariablement brisées

Rien n'en est moins sûr. Car la justice guinéenne se trouve dans un piteux état. Depuis 1958, elle n'a jamais réussi à faire juger des violations des droits humains dans un pays qui en a pourtant connu d'innombrables. Elle s'est en revanche toujours montrée intraitable à l'égard des membres de la société civile qui défendaient les libertés, y compris récemment contre les leaders du Front national pour la défense de la constitution (FNDC) qui militaient contre le troisième mandat d'Alpha Condé. Ses quelques tentatives d'affirmation d'indépendance sont invariablement brisées. Comme le montre la démission forcée, le 31 décembre dernier, de la ministre de la Justice, Fatoumata Yarie Soumah, pour avoir osé rappeler au secrétaire général de la présidence que seuls le garde des sceaux et le Conseil supérieur de la magistrature ont autorité sur les magistrats. Plus que jamais, il apparaît que, sans une aide régionale et internationale, la justice guinéenne ne parviendra pas à trouver la force de juger les auteurs des crimes du 28 septembre 2009.

Par Fofana Kabinet
Analyste politique
& Ghislain Poissonnier
Magistrat

GUINEE CONAKRY
1XBET

**PARIS
SPORTIFS
EN LIGNE**

NUMERO VERT
625 66 66 66

Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

**PARIS SPORTIFS
EN LIGNE**

NUMERO VERT
625 66 66 66

Jouons responsable